

BUREAU EXÉCUTIF

MARDI 16 JUIN 2020

17H30

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Invité(s) à titre consultatif	MAZE Benjamin
Absent(s) excusé(s)	DUPONT Anne Charlotte

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Présentation : Plan Prévisionnel de Lutte et de Prévention des violences sexuelles dans le sport	1
2 Décisions à prendre :	3
2.1 Organisation AG et AG Elective	3
2.2 Date de reprise des compétitions	4
2.3 Vie Sportive :	4
2.3.1 Guide des recommandations sanitaires pour la reprise des manifestations sportives	4
2.3.2 Consignes pour arbitrer en période épidémique	4
2.3.3 Règlement intérieur Commission Nationale de l'Arbitrage	8
3 Point d'information / questions diverses	8
3.1 Réouverture siège fédéral et temps de travail	8
3.2 Désignation sport manager Paris 2024	8

1 Présentation : Plan Prévisionnel de Lutte et de Prévention des violences sexuelles dans le sport

Dominique Sagary, Président du Comité D'Éthique, de Déontologie et Citoyenneté, présente aux membres du Bureau Exécutif le Plan Prévisionnel de Lutte et de Prévention des violences sexuelles dans le sport. Ce plan détaillé a pour objectifs :

- d'améliorer la diffusion de l'information et les connaissances du phénomène pour mieux prévenir et mieux agir,
- de renforcer la formation des éducateurs,
- de promouvoir des actions de sensibilisation vers l'ensemble des acteurs,
- de mobiliser tous les acteurs sur un meilleur repérage et traitement des violences.

Dominique SAGARY a associé à ce groupe de travail :

- Jacky BAUDRAND, Vice-Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures,
- Laurent MASSIAS, Directeur Technique National Adjoint,
- Alec ERAUD, Responsable Juridique et référent violences sexuelles vis à vis du CNOSF et du Ministère des Sports.

Après de multiples réunions téléphoniques, le groupe propose aujourd'hui au bureau exécutif le résultat de ce travail. Dominique SAGARY remercie chaleureusement l'ensemble des contributeurs. Il précise que le comité d'éthique a également été sollicité pour consultation.

Le plan d'action proposé s'articule autour de 4 axes principaux :

1. L'information / la sensibilisation

Améliorer et accentuer la diffusion de l'information et des outils

2. La formation

« Outiller » les personnes les plus susceptibles d'être confrontées en direct à des situations de violences pour qu'elles :

- connaissent les peines encourues
- sachent comment réagir, comment repérer les signaux faibles, comment mettre en place des actions de prévention, comment faire un signalement, ...

3. La prévention

Elle doit s'effectuer à tous les niveaux, que ce soit sur les facteurs qui influencent la mise en place de mesures préventives, sur les mesures visant à empêcher les gestes d'être commis (vérification des antécédents judiciaires, règles relatives à la gestion des comportements, sensibilisation des divers acteurs à la problématique), et sur les mesures de gestion des cas

4. L'action face à des violences sexuelles déclarées

Quelles postures face à des violences sexuelles?

Le groupe de travail propose un nombre d'actions très important, parmi lesquelles :

- Formation d'entraîneur
- Formation d'arbitrage
- Site internet et application mobile FFTRI
- Espace tri : information lors de la prise de licence pour les licenciés et lors de la réaffiliation des clubs
- Stage et formations fédérales
- Contrôle de l'honorabilité des encadrants, des dirigeants...
- Numéro de téléphone d'alerte.
- Modification de l'accord cadre : insertion d'une quotité horaire pour sensibilisation aux Violences dans fiche de poste des CTL

Le groupe de travail sollicite le Bureau Exécutif sur deux points :

- l'intégration dans les statuts d'un article relatif au contrôle de l'honorabilité des dirigeants, des licences Dirigeant, des dirigeants de club, Comité départemental, Ligue non titulaires d'une licence dirigeant, des encadrants et des éducateurs, ...
- la possibilité de mise en place d'une mesure conservatoire en cas d'alerte.

Les deux points seront étudiés juridiquement et politiquement par la fédération. Après étude juridique du sujet, un Conseil d'Administration sera consacré à ce sujet afin de définir la suite à donner à ces deux propositions.

2 Décisions à prendre :

2.1 Organisation AG et AG Elective

Compte tenu des derniers changements organisationnels liés à la crise du COVID-19 et des interrogations soulevées par certains administrateurs lors de la réunion d'information du 04 juin, trois options pour l'organisation de l'AG sont proposées au BE :

		Option 1 AG Physique 26 Septembre 2020	Option 2 AG Physique 26 Septembre 2020	Option 3 AG dématérialisé avant fin Juillet 2020
Vendredi	Dîner de bienvenue	Tous	Repas pour les présents	
	Hébergement	Tous	Présents	
Samedi	Assemblée Générale	Tous	Tous	Via Zoom 2 x 1h20
	Déjeuner	Tous	Tous	
	Remise des Trophées de l'année	Tous	Tous / ?	
	Conférence	Tous	Annulé	
	Conseil d'Administration		Membres CA, Présidents de ligues	
	Dîner de Gala	Tous	Annulé (repas pour les présents)	
	Hébergement	Tous	Présents	
Dimanche	CA ouvert aux Présidents de Ligues et représentants de clubs	Membres CA, Présidents de ligues et représentants de clubs	Décalé au Samedi après midi	

	Obligatoire avant fin Septembre 2020	Obligatoire avant fin Septembre 2020	Obligatoire avant fin Juillet 2020
Remarques	la participation interactive à l'AG en dématérialisé sera possible, (hors vote)		Lancement de la saison après le vote des couts 2021
			AG ligue à faire en urgence

Deux options concernant l'organisation de l'AG élective sont également présentées :

	Option 1	Option 2
AG ELECTIVE PHYSIQUE	12 Décembre 2020 PARIS	27 Mars 2021 PARIS
Remarques	Possible si AGO le 15 juillet 2020	Possible si AGO le 15 juillet ou le 26 septembre 2020
	Si AGO en septembre = 2 AG sur la même année budgétaire	Si AGO en septembre = 1 AG sur la même année budgétaire
	AG exclusivement élective	Organisée la même journée que l'AGO 2021
	Obligation de tenir une AGO en mars / avril 2021 dans tous les cas	économie concrète d'une AG physique en 2020

Ces propositions seront présentées aux membres du Conseil d'Administration ce vendredi 19 juin 2020.

2.2 Date de reprise des compétitions

La réouverture des compétitions nationales est prévue le 1er Août et le bureau exécutif reste sur cette base jusqu'à nouvel ordre. La ministre des sports doit faire une intervention et se positionner sur le sujet dans la semaine.

2.3 Vie Sportive :

2.3.1 Guide des recommandations sanitaires pour la reprise des manifestations sportives

Un guide des recommandations sanitaires et sportives à faire appliquer dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sportive est proposé. Ces recommandations viennent s'ajouter aux directives d'ores et déjà disponibles dans les Règles Techniques de Sécurité (R.T.S), la Réglementation Générale Fédérale (R.G.F), la Réglementation des Épreuves Nationales (R.E.N) et le Cahier des charges des Épreuves Nationales. Néanmoins, le cas échéant, les recommandations gouvernementales et/ou des autorités locales prévalent sur les recommandations fédérales. Il est de la responsabilité de l'organisateur d'appliquer les principes décrits dans ce document, ou dictés par ses autorités locales.

Avec le concours de la Commission Nationale Médicale, la Fédération Française de Triathlon va créer un indicateur évolutif en fonction des directives gouvernementales, et de la situation sanitaire sur le territoire.

Chaque étape d'une organisation est évoquée dans ce document et sera articulée avec un tronc commun et deux phases distinctes :

- **Tronc commun** : les directives décrites dans ce chapitre sont à prendre en compte pour chaque épreuve se déroulant sous l'égide de la F.F.TRI. et ce, pendant toute la durée de la crise sanitaire, quel que soit le niveau du seuil d'alerte national.
- **Phase 1 et Phase 2** : les préconisations énoncées dans l'un ou l'autre de ces chapitres sont à prendre en compte en fonction du niveau de phase fixé par la F.F.TRI. La Cellule de veille "Coronavirus" proposera un niveau de phase chaque semaine, qui devra principalement tenir compte des directives gouvernementales, notamment en fonction de la distanciation physique, du nombre de concurrents pouvant être accueillis, des mesures sanitaires à appliquer, de la possibilité d'accueillir du public, la liste n'étant pas exhaustive.

Le BE valide le document et sera diffusé dès demain aux clubs.

Le BE donne autorité à la cellule de veille "Coronavirus" pour déterminer le niveau de phase (phase 1 / phase 2) dans lequel nous nous situons.

2.3.2 Consignes pour arbitrer en période épidémique

Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, présente les consignes de la Commission Nationale d'Arbitrage pour la reprise de l'arbitrage :

REPRISE DE L'ARBITRAGE LES CONSIGNES DE LA C.N.A.

Pour la reprise des compétitions, deux phases sont prévues et elles sont définies dans le document édité par la Vie Sportive (lien à ajouter plus tard après validation des docs).

GÉNÉRALITÉS

Port du **masque obligatoire** et respect de la **distanciation physique**.

Désinfection des mains avec **gel hydroalcoolique** à chaque **changement de poste**, **manipulation** d'objets et ou **contact physique**.

Procédure : classique mais **très marquée** (présentation claire du carton avec distanciation).

Matériel nécessaire en plus : **masque** et **gel hydroalcoolique**.

Arbitres Principaux :

- **Planning** : Envoi par mail impératif avant l'épreuve. Le jour même envoi par sms de la **photo de la dernière version** du planning ou **affichage**.
- **Température de l'eau** : Affichage par l'AP uniquement.
- **Fiche de ligne d'arrivée** : désinfection des mains après échange de ces documents.

SANTÉ DE L'ARBITRE

Compléter dans la **semaine qui précède l'épreuve** le **formulaire santé** et l'**envoyer à l'arbitre principal**.
Si « oui » sur **une ou plusieurs questions** pas d'arbitrage pour l'arbitre concerné.

ARRIVÉE SUR LE SITE DE L'ÉPREUVE

Bonjour à l'organisateur et bénévoles : **Distanciation physique** à respecter, pas de contact direct.

Réunion de préparation :

Possibilité 1 : **Réunion téléphonique** dans la semaine qui précède l'épreuve (des outils peuvent être mis à disposition des AP).

Possibilité 2 : **Réunion en extérieur**, si possible dans l'aire de transition.

Nombre d'arbitres : si l'équipe **excède 10 arbitres** alors l'AP et l'AP adjoint feront **deux groupes** pour l'exposé de course arbitres.

ACCUEIL / INSTALLATION DES ATHLÈTES

PAS D'EXPOSÉ DE COURSE, UTILISATION DES BANDES SONS ET AFFICHES

(possibilité d'avoir un arbitre de permanence).

Echanges avec les athlètes à l'**entrée** :

Aucun contact avec le matériel / l'athlète ;

Les arbitres tracent **au sol une zone** où l'athlète doit se tenir pendant la vérification. (2m/1m).

Echanges avec les athlètes dans l'**A.T.** :

Distanciation physique à respecter, pas de contact direct (également entre arbitre).

Aucun contact avec le matériel / l'athlète.

DEPART

Phase 1 :

Pas de départ de type mass start.

Seuls les départ de type CLM Ind. ou Rolling Start sont possible. Il faut prévoir un **espace d'1 m** entre la ligne de départ et le placement de l'arbitre.

Phase 2 :

Mass start possible, prévoir une ligne de départ **espacé d'1 m** avec la position des arbitres.

NATATION

Arbitre sur l'eau :

Embarcation avec **2 personnes maximum** ;

Kayak biplace recommandé.

Arbitre sortie à l'australienne :

Distance **d'1 m** entre le passage de l'athlète et la position de l'arbitre.

TRANSITION

Dans la transition : **pas de présence dans les allées seulement au bout des allées**
 A la ligne de Montée/descente : **préférer 1 m après la ligne et 1 m en latéral de la ligne**
 A la zone de pénalité :

- Phase 1 : ajout du temps au temps final de l'athlète
- Phase 2 : Avoir une/des **zones définies pour chaque athlète**
- Une table obligatoire pour séparer l'arbitre de la zone athlète



CYCLISME

Port des gants obligatoires avant de toucher la moto et pendant la totalité du temps à moto
 Casque personnel obligatoire
Port du masque obligatoire pour l'arbitre et le motard
 Nécessité d'avoir afficher les règles de course pour faire en sorte de limiter les échanges



COURSE À PIED

Utilisation des **VTT déconseillée** (sauf utilisation du matériel personnel), points fixes préconisés
Procédure bien marquée et à distance (anticipation nécessaire)

ARRIVÉE

Préconisation 1 : Un arbitre de chaque côté avec **chacun sa planche de pointage**
 Préconisation 2 : Un arbitre au **pointage**, un autre à la **vidéo** de l'autre côté
 Validation des résultats :
 Distance à respecter avec le chronomètreur et désinfection des mains après échanges des documents



BILAN D'ARBITRAGE

Réunion bilan d'arbitrage
 Possibilité 1 : **Réunion téléphonique** dans la semaine qui suit l'épreuve
 Possibilité 2 : **Réunion en extérieur**, si possible dans zone de départ ou de retrait des dossards
 Nombre d'arbitres : si l'équipe **excède 10 arbitres** alors l'AP et l'AP adjoint feront **deux groupes** pour l'exposé de course arbitres.
Saluer l'organisateur et bénévoles : Distanciation physique à respecter, pas de contact direct

REPRISE DE L'ARBITRAGE LES CONSIGNES DE LA C.N.A.

Quelques rappels des consignes et méthodes du Gouvernement

LA BASE



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Toussier ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

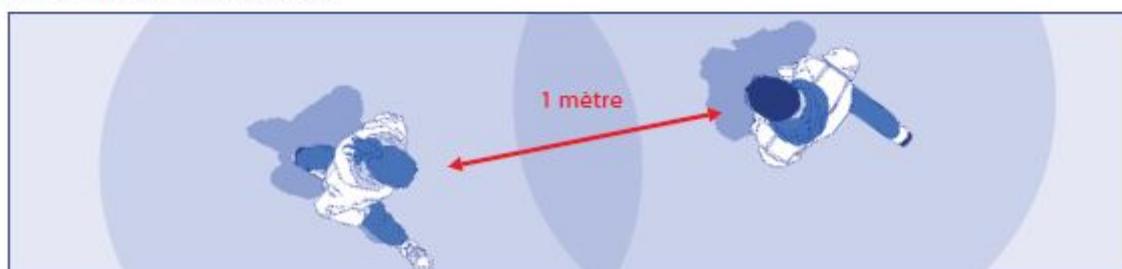


Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Respecter la distance d'au moins un mètre avec les autres

LA DISTANCIATION PHYSIQUE



LE MASQUE



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

Le bureau exécutif valide ce document à la majorité.

2.3.3 Règlement intérieur Commission Nationale de l'Arbitrage

Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, propose plusieurs modifications du règlement intérieur de la Commission Nationale de l'Arbitrage :

- Rôle de l'arbitre
- Tenue vestimentaire
- Déplacement en famille
- Indemnisation des épreuves Internationales
- Formation des arbitres

Le bureau exécutif valide à la majorité ces changements

L'ajout d'un nouveau chapitre GESTION DE L'ARBITRAGE DES ÉPREUVES EN CIRCUIT ET/OU INTERRÉGIONALES est proposé.

Le bureau exécutif refuse à la majorité cette proposition de changement en 2020.

3 Point d'information / questions diverses

3.1 Réouverture siège fédéral et temps de travail

Pierre Bigot présente le calendrier prévisionnel de reprise des salariés qui évolue constamment selon les dernières préconisations gouvernementales liées à la crise sanitaire du COVID-19 et les besoins fédéraux :

Dès le 01 juillet 2020 :

- Les salariés pourront réintégrer le siège fédéral sur la base du volontariat et de manière organisée
- Le temps de travail reste à déterminer en fonction de la date d'AG retenue en CA et de la date de reprise des compétitions

Jusqu'au 01 septembre minimum :

- L'accès au siège est strictement réservé au personnel fédéral.
- Il n'est pas possible d'organiser des réunions physiques avec des personnes extérieures ou d'accueillir les élus.

Au 01 septembre 2020 :

- Retour obligatoire de l'ensemble des salariés au siège fédéral à 100 %

3.2 Désignation sport manager Paris 2024

Dominique Frizza est nommé Sport Manager Triathlon pour le compte des jeux 2024.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général